

Délégation départementale de la Charente-Maritime

La Rochelle, le 25 juin 2021

Monsieur Laurent FLAMENT
Directeur de la Délégation Départementale de la
Charente-Maritime

Aux parents d'élèves et aux élèves de collèges et
lycées du département de la Charente-Maritime

Objet : Vaccination contre la Covid-19 avant l'été

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire s'est très nettement améliorée en France, avec un niveau de circulation virale en Charente-Maritime qui est bas (taux d'incidence de 10 cas par semaine / 100 000 habitants).

La vaccination continue de progresser ; l'objectif des 50% des charentais-maritimes primo-vaccinés a été récemment dépassé. Pour autant, l'arrivée du variant delta appelle à la vigilance, d'autant que les données chiffrées du suivi de l'épidémie indique que le variant delta touche essentiellement les personnes jeunes et non-vaccinées.

Parallèlement, la vaccination se montre efficace avec une réduction du risque de forme grave de 70% après une injection et de plus de 90% après deux injections. Cela démontre que **la meilleure arme contre la Covid-19 reste la vaccination.**

La délégation départementale de l'ARS invite fortement tous les jeunes mais également leurs parents, qui ne l'auraient pas déjà fait, à se faire vacciner le plus rapidement possible avant les vacances d'été (au moins pour la première injection).

Différents vecteurs sont mobilisés pour vous :

- Les médecins traitants, les pharmacies de proximité, les infirmières (vaccins Moderna, Janssen, AstraZeneca, et bientôt en courant juillet Pfizer pour certains d'eux)
- Les centres de vaccination de la Charente-Maritime dans lesquels des créneaux sont disponibles tous les jours (vaccin Pfizer)

Les RDV sont accessibles via le site <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-17-charente-maritime.html>. Certains centres ouvrent des périodes sans rendez-vous ou ont des doses disponibles en fin de journée.

Pour les mineurs, la présence des parents est recommandée mais non obligatoire, l'accompagnement par un adulte est nécessaire et une [autorisation parentale](#) doit être pré-remplie (toutes les informations sont [accessibles sur le site du ministère de la santé](#)).

La vaccination permet également de bénéficier du « pass sanitaire », un moyen d'accéder aux rassemblements de plus de 1 000 personnes (festival, fan zone, ...) mais aussi aux boîtes de nuit.

Pour sortir de cette crise sanitaire, nous vous remercions de vous mobiliser dès aujourd'hui et de vous faire vacciner dans les meilleurs délais.


Laurent FLAMENT